



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 17 AVRIL 2014

Le dix-sept avril deux mille quatorze, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Madame Isabelle **GASSELIN** conseillère communautaire,

Pour Marcilly-en-Gault

Madame Agnès **THIBAUT** et Monsieur Bernard **CHAUVIN** conseillers communautaires,

Pour Orçay

Madame Michèle **MOREAU** conseillère communautaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre

Monsieur Jacques **LAURE** et Monsieur Michel **CHAUVIN** conseillers communautaires,

Pour Salbris

Monsieur Olivier **PAVY**, Monsieur René **POUJADE**, Madame Marie-Laure **CHOLLET**, Monsieur Jean-Yves **THEMIOT**, Madame Emmanuelle **ROEKENS**, Madame Françoise **RANCIEN** et Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** conseillers communautaires,

Pour Selles-Saint-Denis

Monsieur Pierre **MAURICE**, Madame Isabelle **MAURE** et Monsieur Max **BURON** conseillers communautaires,

Pour Souesmes

Monsieur Jean-Michel **DEZELU**, Madame Maryse **SENE** et Monsieur Jean-Louis **BEAUJEAN** conseillers communautaires,

Pour Theillay

Monsieur Gérard **CHOPIN**, Madame Mauricette **ROQUE** et Monsieur Claude **LELAIT** conseillers communautaires,

Etait absent excusé et Pouvoir

Monsieur Pascal **COLART** – Pouvoir à Madame Isabelle **GASSELIN**

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Président sortant, ouvre la séance et procède à l'appel par ordre alphabétique des communes et des conseillers desdites communes. Après avoir constaté que le nombre de présents valide la condition du quorum, il déclare le nouveau conseil communautaire installé. Il cède ensuite la place à Madame Isabelle MAURE, Adjointe à la mairie de Selles-Saint-Denis et doyenne de l'assemblée pour faire procéder à l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

Madame ROEKENS et Monsieur CHAUVIN sont nommés assesseurs.

1- ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

L'élection a lieu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Madame MAURE propose à l'assemblée délibérante les noms des candidat(e)s au poste de Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières et fait procéder au vote :

Monsieur Olivier PAVY est seul candidat au poste de Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières

Madame Emmanuelle ROEKENS (SALBRIS) et Monsieur Bernard CHAUVIN (Marcilly-en-Gault) sont nommés assesseurs.

Les résultats du vote ont donné :

Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	23
Nombre de bulletins :	23
Abstention :	00
Nombre de nul et blanc :	00
Suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Monsieur Olivier PAVY ayant obtenu 23 voix, soit la majorité absolue, est élu Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières et est immédiatement installé.

2- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES

Monsieur Olivier PAVY, Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières rappelle à l'assemblée délibérante qui lui revient le droit de fixer le nombre de vice-présidents. Ce nombre ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil communautaire arrondi à l'entier supérieur comme précisé à l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles.

Il précise que la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 permet cependant d'augmenter le nombre des vice-présidents jusqu'à 30% maximum de l'effectif total de l'organe délibérant, par un vote spécial du conseil communautaire à la majorité des 2/3 et sous réserve que le nombre de vice-présidents ne dépasse pas 15. Dans ce cas il faut préciser que l'enveloppe budgétaire dédiée aux indemnités de fonction du Président et des vice-présidents ne sera pas augmentée.

Par conséquent, Monsieur le Président propose le nombre de 5 Vice-Présidents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3- ELECTION DES 5 VICE-PRESIDENTS

Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR rappelle que l'élection des Vice-Présidents(es) a lieu individuellement, au scrutin à bulletin secret et à la majorité absolue.

1- Le Président demande à l'assemblée délibérante le nom des candidats(es) au poste de Premier(e) Vice-Président(e),

Seule Madame Agnès THIBault propose sa candidature.

Les résultats du vote ont donné :

Election de la Première Vice-Présidente :

Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	23
Nombre de bulletins :	23
Abstention :	00
Nombre de nul et blanc :	00
Suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Madame Agnès THIBault ayant obtenu 23 voix, soit la majorité absolue, **est élue Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières** et est immédiatement installée.

2- Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR demande à l'assemblée délibérante le nom des candidats(es) au poste de Deuxième Vice-Président(e),

Seul Monsieur Jacques LAURE propose sa candidature.

Les résultats du vote ont donné :

Election du Deuxième Vice-Président :

Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	23
Nombre de bulletins :	23
Abstention :	00
Nombre de nul et blanc :	01
Suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Monsieur Jacques LAURE ayant obtenu 22 voix, soit la majorité absolue, **est élu Deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières** et est immédiatement installé.

3- Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR demande à l'assemblée délibérante le nom des candidats(es) au poste de Troisième Vice-Président(e),

Seul Monsieur Pierre MAURICE propose sa candidature.

Les résultats du vote ont donné : **Election du Troisième Vice-Président** :

Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	23
Nombre de bulletins :	23
Abstention :	00
Nombre de nul et blanc :	08
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	12

Monsieur Pierre MAURICE ayant obtenu 15 voix, soit la majorité absolue, **est élu Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières** et est immédiatement installé.

4- Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR demande à l'assemblée délibérante le nom des candidats(es) au poste de Quatrième Vice-Président(e),

Seul Monsieur Gérard CHOPIN propose sa candidature.

Election du Quatrième Vice-Président :

Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	23
Nombre de bulletins :	23
Abstention :	00
Nombre de nul et blanc :	05
Suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	12

Monsieur Gérard CHOPIN ayant obtenu 18 voix, soit la majorité absolue, **est élu Quatrième Vice-Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières** et est immédiatement installé.

5- Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR demande à l'assemblée délibérante le nom des candidats(es) au poste de Cinquième Vice-Président(e),

Seul Madame Isabelle GASSELIN propose sa candidature.

Election de la Cinquième Vice-Présidente :

Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	23
Nombre de bulletins :	23
Abstention :	00
Nombre de nul et blanc :	07
Suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	12

Madame Isabelle GASSELIN ayant obtenu 16 voix, soit la majorité absolue, **est élue Cinquième Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières** et est immédiatement installée.

ELUS A LA MAJORITE ABSOLUE

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 18h30